



## COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

# Mise en place progressive de la nouvelle organisation

À compter de novembre 2015, la Communauté de Communes du Pays de Seyne installe un nouveau dispositif de collecte des déchets. **Objectifs : économies et amélioration du tri des recyclables**

- deux au cœur du village : un au **Graveyron** en face de la place, libérant ainsi cette dernière, et un sur le **parking de la Fontaine de l'Ours** ;
- un à **l'Infernet** et un au **Fanget**.

Les colonnes aériennes pour les ordures ultimes, les emballages ménagers **triés recyclables**, le verre, le papier et des "chalets" pour les **cartons** seront installés progressivement.

### LES RAISONS DU CHANGEMENT

**1.** Maintenir la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, voir votre avis d'imposition) à **son taux actuel** de 10 %, en réduisant les temps de collecte (trois jours au lieu de cinq actuellement), les coûts de carburant et les frais de matériels.

**2.** Améliorer la **quantité et la qualité du tri** avec de nouveaux conteneurs pour les ordures ménagères ultimes et les emballages ménagers **triés**, des chalets pour les cartons. Objectifs : réduire les coûts liés à une qualité de tri médiocre et, parallèlement, augmenter les recettes de la revente des emballages **triés**.

**3.** Réduire le nombre des points de collecte et les aménager afin d'améliorer l'**image** du territoire (fin des bacs verts et

jaunes dispersés et en désordre dans le paysage).

À Auzet, le Conseil municipal a décidé de conserver 4 points de collecte :

*En haut :  
colonne pour les  
emballages  
ménagers  
TRIÉS (anciens  
bacs jaunes)*

*Ci-contre :  
colonne pour les  
déchets ultimes  
(anciens bacs  
verts)*

